



SAILLANS

## Le Mot du Maire

Chers Amis,

Le Conseil Municipal et moi-même continuons à travailler sur les dossiers en cours et plus particulièrement sur l'aménagement du bourg. L'envergure de ces travaux nécessite beaucoup d'énergie, de patience et de dextérité. Ils entraînent des perturbations, des problèmes de circulation dans notre petit village. Je demande à tous et à toutes de bien vouloir continuer à être patients, de bien vouloir garder à l'esprit que l'enfouissement de réseaux, l'aménagement de nouveaux trottoirs, la création d'une nouvelle voie communale, l'embellissement de l'ensemble du village ne peuvent pas se faire d'un coup de baguette magique ; qu'il faut du temps. Croyez bien qu'avec l'architecte, les entreprises, le SDEEG nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que tout se passe dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

Le 22 mars dernier, notre unique commerce, le restaurant du village a ouvert ses portes après quelques mois de fermeture et un sacré « relooking ». Gilles et Sophie seront ravis de vous accueillir dans leurs nouveaux locaux entièrement rénovés. Le Restaurant s'appellera désormais « Le Saillans ». C'est donc dans des lieux encore plus accueillants d'un mélange de moderne et de contemporain que vous pourrez apprécier une cuisine traditionnelle avec des produits frais qui arriveront directement de producteurs locaux et de la région. L'été, la terrasse ombragée pourra accueillir une quarantaine de couverts.

Le recensement de la population s'est déroulé dans de très bonnes conditions et je vous remercie de l'accueil que vous avez témoigné à notre agent recenseur. Le résultat accuse une augmentation d'une trentaine d'habitants contrairement au précédent où nous avons pu constater une baisse de quarante personnes, le chiffre pas encore officialisé mais annoncé étant de 390 habitants contre 366 au dernier recensement en 2010. Nous resterons donc vigilants afin que notre village ne se désertifie pas dans les prochaines années.

Dans l'attente de vous rencontrer je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin.

Le Maire,

Martine TILLET-FAURIE

# BULLETIN MUNICIPAL

**MAIRIE DE SAILLANS**

1 Champ de Villard - 33141 SAILLANS

Tel 05.57.84.32.10 - Fax : 09.70.62.09.98

[mairie-de-saillans@orange.fr](mailto:mairie-de-saillans@orange.fr)

[www.mairiedesaillans.jimdo.com](http://www.mairiedesaillans.jimdo.com)

Lundi mardi jeudi vendredi  
de 13h30 à 18h00

**GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE**

Tél . 09.66.89.32.10

ECOLE : 05.57.84.30.31

## Avril 2015

DANS CE NUMERO

### La vie associative

Page 2

### La bibliothèque municipale

Page 5

### La vie locale

Page 7

### Compte rendu des réunions

Page 15

### Vivre ensemble

Page 19

### Informations et N° utiles

Page 21

### Nos professionnels

Page 23

# La vie associative

## Gymnastique Volontaire de Saillans

Présidente, Isabelle GAUTIER 05.57.74.37.02

Abdos, fessiers, gainage, cardio, step...

Si ces mots vous sont encore inconnus, ils ne le seront plus après une séance de gym avec notre animateur Patrick.

Et si vous préférez un autre programme, rassurez-vous c'est aussi prévu : partage, repas, fou rire...

N'hésitez plus !

Séance de 19h à 20 h à la salle des fêtes de Saillans.

Pour plus de renseignement, n'hésitez à contacter :  
Isabelle Gautier : 05 57 74 37 02

### GYMNASTIQUE

Pour renseignements contacter : 05 57 74 37 02 ou  
[isabellegautier29@orange.fr](mailto:isabellegautier29@orange.fr)



## Jouer à Saillans

L'Association « Jouer à Saillans » organise deux nouvelles soirées « jeux » :

- **Vendredi 10 avril** : soirée « cartes en tout genre » : belote, tarot, poker, ... Des jeux de cartes, il y en aura pour tous les goûts.

- **Vendredi 12 juin** : soirée « découverte de jeux » : venez avec les jeux que vous aimez et souhaitez partager.

Rendez-vous à partir de 20 h 30 à la salle des fêtes de Saillans.

Notre association a pour objectif d'organiser régulièrement des soirées jeux avec des thèmes variables (soirées « découverte », jeux de plateau, jeux de groupe, ...) entre amateurs de jeux et partageurs de moment de convivialité. La première participation est gratuite. Si vous souhaitez ensuite nous rejoindre, la cotisation annuelle est fixée à 8 € (1 adulte), 15 € (couple) et 20 € (famille).

Contact : [jouerasaillans@gmail.com](mailto:jouerasaillans@gmail.com) ; Jouer à Saillans – Mairie – 33141 Saillans

Laurent Charlier (Pdt), Sylvie Ardouin, (Sécr.), Stéphanie Charlier (Sécr. Adj.), Marc Varréon (Trésorier)

### JOUER A SAILLANS

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :  
Laurent Charlier 06 78 96 56 44  
Sylvie Ardouin 06 17 82 04 76



## Tou'Zazimuts

Président, Gilbert MALEIX 06.26.44.35-79

Fini l'hiver, vive le printemps! C'est la période idéale pour marcher sur nos chemins ou en forêt. Voici quelques bonnes raisons qui motivent tous les randonneurs:



- Pour le plaisir à chaque fois renouvelé de découvrir les beautés de la nature, les paysages, les animaux, la flore.

- Pour le bonheur de marcher, se vider la tête des soucis, rencontrer des personnes qui partagent la même passion.

- Pour accéder à des endroits inaccessibles autrement qu'à pied.

- Pour se sentir bien physiquement et moralement, et se concentrer sur les choses simples.

- Pour le plaisir de pique-niquer et pourquoi pas trinquer assis par terre dans la nature avec un bon petit vin de chez nous!

Alors au printemps vite à nos chaussures et sacs à dos, la rando ce n'est que du bonheur partagé!



## Atelier Arc-En-Scène

Contact, Béatrice PINEAUD 06 62 39 02 84

L'atelier ARC-EN-CIEL organise un stage de théâtre pour les enfants à partir de 7 ans, du lundi 20 avril au jeudi 23 avril 2015.  
10,00 € la journée.

Le stage comprend :

- Quelques exercices de diction,
- Improvisation,
- Mimes,
- Préparation d'un petit spectacle.



### ATELIER ARC-EN-SCENE

Pour renseignements contacter :

06 62 39 02 84



### TOU'ZAZIMUTS

Pour renseignements contacter :

06 26 44 35 79 ou [clubtouzazimut@gmail.com](mailto:clubtouzazimut@gmail.com)

Le comité des fêtes

DIMANCHE 07 JUIN 2015

SAILLANS

PARKING DE LA SALLE DE FETES

VIDE GRENIER

ORGANISE PAR LE COMITE DES FETES DE SAILLANS



EMPLACEMENT 2€ LE ML

A PARTIR DE 07H30

*Renseignements : Mme ARDOUIN 06-17-82-04-76*

*Mme VARREON 06-88-35-79-87*

*Mairie 05-57-84-32-10*

***Afin d'organiser au mieux cette manifestation, le Comité des Fêtes recherche des bénévoles . Si vous êtes intéressé merci de nous contacter rapidement.***

# La bibliothèque municipale

Tél. : 05.57.84.32.10 - [bibliosaillans@yahoo.fr](mailto:bibliosaillans@yahoo.fr) - Ouverte le mardi / vendredi de 14h00 à 18h00 et le jeudi de 14 h à 16 h

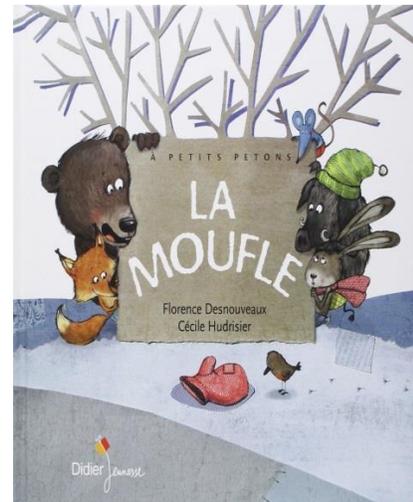
Ce mois-ci les activités battent leur plein à la bibliothèque :

Le concours « Lire élire » organisé en partenariat avec le Conseil général et la BDP est ouvert depuis le mois de janvier. Ce concours vise à choisir sur plusieurs séries de livres proposés celui que le participant préférera. 18 enfants se sont inscrits et signifieront leur choix lors d'un vote le 10 juin.



Le 16 avril une conteuse viendra à Saillans pour faire une animation à partir des livres proposés dans les séries de « Lire élire ».

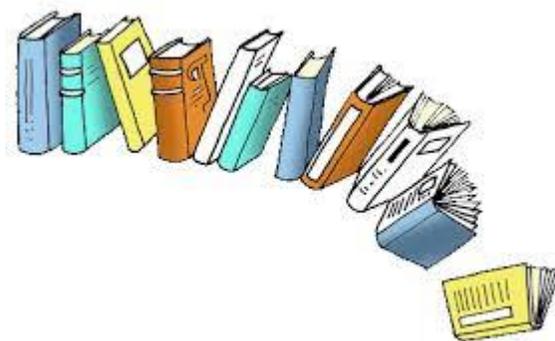
Pour les enfants de classe maternelles une animation de conte en tissu sera faite sur semaine du 13 au 18 avril



Un petit concours s'adressant au jeune public est en cours de réalisation, le gagnant sera récompensé lors de la kermesse de l'école.

Les TAP semblent intéresser les enfants et leur permettent à partir de l'objet livre d'envisager la lecture autrement.

Merci à tous mes lecteurs de leur implication au sein de la bibliothèque car, c'est vous qui lui donnez vie.





*Animation du 16 avril organisée par la  
Bibliothèque municipale*



# La vie locale

## Coupure Electricité merc. 22 avril 2015



Courrier d'ERDF adressé à tous les habitants de la commune de Saillans

« Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, nous sommes conduits à programmer des travaux qui entraîneront une coupure d'électricité sur le territoire de votre commune :

**Mercredi 22 avril 2015 entre 08h30 et 13 h30.....**

L'alimentation pourra être rétablie à tout moment sans préavis.

Au cas où vous resteriez sans courant après la période indiquée, vous pourrez nous joindre au numéro de téléphone : **09 726 750 33.** »



## Convention d'Aménagement du Bourg

Comme vous avez pu le constater la route départementale est rouverte à la circulation depuis ce début d'année.

L'entreprise chargée des travaux de voirie (ES BTP) sera de nouveau amenée à fermer cette route pour une ou plusieurs périodes assez courtes. Nous ne pouvons pas prévoir à l'avance les dates de fermetures. Elles sont dépendantes des intempéries et des accords administratifs divers.

Nous vous rappelons que lors des périodes de fermeture de la route départementale, le plan de déviation mis en place auparavant est maintenu, à savoir :

Tous les véhicules légers devront passer par Villegouge afin de rejoindre Galgon et vice versa pour le chemin retour.

Il en est de même pour les bus scolaires. En provenance de Libourne, ils passeront par Villegouge pour rejoindre



Galgon. En provenance de Galgon, ils passeront aussi par Villegouge. **Les arrêts « Saillans – Dalem » et « Saillans Mairie » sont reportés à l'arrêt « Saillans – Bois vert ».**

Et enfin pour les poids lourds désirant rejoindre Galgon en provenance de Libourne, la déviation s'effectuera soit par la route des Billaux, soit par la Ville de Lugon et ce par simplification de manœuvres



## Fermeture des Déchèteries

Le SMICVAL a entrepris des travaux de modernisation et de mise en conformité de ses déchèteries. Cette première phase de travaux concerne les équipements situés sur les communes de Saint Mariens, Saint Aubin, Saint Paul, **Vérac**, Coutras, **Libourne Ballastière** et Saint Denis de Pile.

Ces améliorations ont 3 objectifs :

- Sécuriser les usagers et les agents d'accueil par la mise en place de dispositifs anti chute
- Faciliter la circulation automobile et piétonnière
- Apposer une signalétique à la hauteur des enjeux et de la fréquentation de ce service.

Pendant ces travaux, le SMICVAL a privilégié la co-activité avec les entreprises en charge de ce chantier mais certaines opérations requièrent la fermeture de ces équipements.

Voici le détail de fermeture de ses centres :

- Saint Paul et **Vérac** : du 30 mars au 4 avril
- Saint Aubin de Blaye : du 6 au 11 avril
- Coutras : du 13 au 18 avril
- **Libourne Ballastière** : du 20 au 25 avril
- Saint Mariens : du 27 avril au 2 mai
- Saint Denis de Pile : du 11 au 16 mai

## Etat Civil

### MARIAGE

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de Roxanne BYTNAR, née le 16 février 2015

au foyer de Kévin Bytnar et Gaëlle, Coralie GONZALEZ-MARTINEZ

Nous adressons toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur à leurs heureux parents.

### DECES

Nous venons d'apprendre le décès de Mr Marius Colombet, le 29 mars 2015 à l'âge de 83 ans

Le Maire et le Conseil Municipal adressent leurs sincères condoléances à la famille.

## La presse....

### SAILLANS

## Honneur et médaille



**Christophe Gobinaud au côté du maire.**



**Charles Pouvreau et Martine Tillet-Faurie.**

Selon la tradition, la municipalité saillanaise a honoré samedi matin son médaillé du Travail en présence du maire, de quelques élus et de la population. En effet, chaque année, lors de la présentation des vœux à ses administrés, l'édile Martine Tillet-Faurie a le plaisir de recevoir au moins un récipiendaire qui a obtenu la médaille du Travail. « C'est une tradition à la mairie d'honorer les médaillés. C'est également un moment de rencontres; cette année, j'ai le plaisir d'accueillir Christophe Gobinaud qui a obtenu cette distinction échelon Argent », souligne

le maire. Au-delà du compliment verbal, du cadeau ou de la prime, la médaille qui honore la valeur du travail est, par excellence, un signe de reconnaissance primordial et un objet hautement symbolique qui scelle le lien étroit que l'entreprise et le salarié ont tissé avec le temps. Par ailleurs, Michel Rullier, vient d'être élevé à la qualité de Maire honoraire de Saillans sur décision du préfet en date du 29 décembre. Son petit-fils, Charles Pouvreau, le représentait à cette même occasion.

■ J.C.

*Extrait du journal « Le Résistant » du  
jeudi 29 janvier 2015*

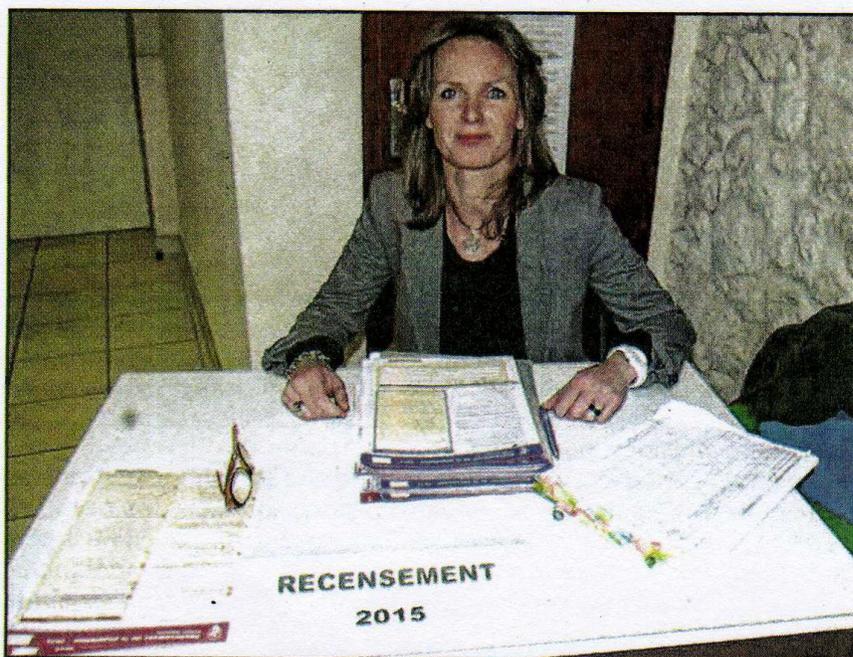
*Extrait du journal « Le Résistant » du jeudi 29 janvier 2015*

SAILLANS / AGENT RECENSEUR

## Véronique Hallé présentée aux habitants

Lors de la cérémonie des vœux, samedi matin, le maire, Martine Tillet-Faurie, a indiqué à ses administrés que cette année la commune est concernée par le recensement. C'est la secrétaire générale de mairie, Véronique Halé, qui s'est vue attribuer la lourde charge de faire le recensement de la population. *« Elle a pu passer, et elle passera très vite, à votre domicile pour vous recenser. Le recensement est très important pour une commune. Il permet l'attribution de dotations, de participations pour notre village qui en a bien besoin. Véronique est là parmi nous, réservez-lui le meilleur accueil »*, soulignait le maire qui rappelait que les réponses restent confidentielles et que le recensement se déroulera jusqu'au 14 février 2015.

J.C.



Véronique Halé, agent recenseur sur la commune de Saillans.

Extrait du journal « Le Résistant » du jeudi 5 février 2015

## SAILLANS

# Trente-huit ans d'investissement pour sa commune

Le titre de maire honoraire, est un titre honorifique qui peut être décerné à celui qui a exercé ces mandats locaux pendant une durée suffisamment longue mais ne les exerce plus.

Samedi dernier, à la salle des fêtes, le maire de la commune, Martine Tillet-Faurie, a eu l'infime joie d'honorer son père Jean Tillet pour son engagement envers la commune de Saillans de 1977 à ce jour. Conseiller municipal de 1977 à 1989, puis maire de 1989 à 2008, Jean Tillet a passé le témoin à sa fille, aujourd'hui maire. « *Quand ont est né à Saillans, que nos parents sont nés à Saillans depuis des générations, on aime son village, sa commune, on donne sans compter, sans regarder, on s'investit. C'est ce que mon père a fait depuis 38 ans* », dit-elle. C'est pour cela que le préfet de la Gironde lui a conféré la distinction de maire horaire. La même distinction a été attribuée à Michel Rullier, maire à Saillans de 1977 à 1989 (notre édition précédente).



**L'ancien maire Jean Tillet, a reçu la distinction de maire honoraire des mains de sa fille, Martine Tillet-Faurie.**

*« J'abordais les collectivités locales en 1982, à l'aube des premières décentralisations, justement aux côtés de Michel Rullier, commente Jean Tillet. Je peux vous dire que la vie de nos communes d'aujourd'hui*

*a bien changé* ». À l'issue de son allocution, la première magistrate de la commune remettait la lettre officielle du préfet à Jean Tillet.

■ J.C.

*Extrait du journal « Le Résistant » du jeudi 5 février 2015*

## Les maisons fleuries récompensées



**Les lauréates récompensées pour leur maison fleurie.**

Samedi dernier, les mains vertes étaient à l'honneur, à la salle des fêtes à l'occasion de la cérémonie officielle des récompenses du concours communal 2014 des maisons fleuries.

Devant une bonne assistance, orchestrée par le maire, Martine Tillet-Faurie, dans son allocution, elle a remercié tous les habitants qui « *participent à l'embellissement de la commune et à son entretien* » et de rappeler que les aménagements floraux sont classés en fonction de leur visibilité. Un jury composé d'élus s'est déplacé sur les différents sites et a noté les participants regroupés en trois catégories.

L'édile s'est félicité que, cette année

encore, de nombreuses personnes aient fleuri leur habitation, et a adressé ses compliments au personnel communal responsable des espaces verts pour leur implication dans ce domaine avant de remettre aux récipiendaires une plante.

Dans la catégorie jardin visible de la rue : Marcelle Feydieu (1<sup>er</sup> prix), Marie-Claude Pelletier, Henri Villegente, Jacqueline Faurie et Raymonde Badard.

Catégorie jardin non visible de la rue : Paulette Persegout (1<sup>er</sup> prix), Geneviève Fardet, Marie-France Lajus, Marius Colombet et Jeanine Boissière.

Catégorie Balcon : Solange Hervé (1<sup>er</sup> prix).

J.C.

*Extrait du journal « Le Résistant » du jeudi 12 février 2015*

## Journée festive et chaleureuse pour les aînés de la commune



Samedi dernier, les élus ont accueilli les aînés de la commune pour le traditionnel repas servi en leur honneur à la salle des fêtes. Martine Tillet-Faurie, le maire a souhaité la bienvenue aux quelques soixante convives qui ont répondu à l'invitation et aux deux doyennes de l'assemblée Jeanine Boissière (85 ans) et Marcelle Feydieu (83 ans). Pour les aînés de la commune, ce traditionnel repas autour d'une bonne table est toujours un grand

**Le personnel communal a assuré la préparation du repas et le service irréprochable**

moment de retrouvailles et de bonheur, mais aussi de privilège très apprécié. L'occasion de ces réjouissances, les élus et le personnel communal avaient mis les petits plats dans les grands et joliment paré les tables. C'est dans une agréable ambiance que ces agapes ont eu lieu notamment grâce au savoureux repas pré-

paré et au service irréprochable du personnel communal et à l'animation musicale qui a rythmé joyeusement cette rencontre avec des tubes du passé joués à l'accordéon. Une fois de plus le temps s'est écoulé bien trop vite et le moment est venu de se dire à l'année prochaine.

■ J. C.

*Extrait du journal « Le Résistant » du jeudi 12 février 2015*

## Une nouvelle association ludique est née

Cela trottait depuis quelques années dans la tête d'une poignée d'irréductibles saillannais, amateurs de jeux et partageurs de moment de convivialité. Aujourd'hui c'est chose faite avec la création d'une toute fraîche association « *Jouer à Saillans* » consacrée aux jeux de tout type : plateau, cartes, stratégie...

Dernièrement, réuni lors d'une première assemblée constitutive, l'association a monté son bureau avec Laurent Charlier à la présidence, de Sylvie Ardouin comme secrétaire secondée par Stéphanie Charlier au poste de secrétaire adjointe. La trésorerie a été confiée à Marc Varréon. « *Notre objectif est d'organiser régulièrement des soirées jeux avec des thèmes variables comme par exemple des soirées « découvertes », jeu de groupe...* » précise le président Laurent Charlier.

« *La première participation sera gratuite. Ensuite la cotisation annuelle sera de 8 euros par adulte, 15 euros pour un couple et 20 euros par famille. De quoi compléter notre gamme de jeux* » souligne le trésorier Marc Varréon. Pour débiter, la toute jeune association propose deux rendez-vous dès le vendredi 13 février à partir de 20h 30 à la salle des fêtes avec



Les organisateurs de « *Jouer à Saillans* » ont présenté leur association

une première soirée jeux « *découverte* » ouverte à tous les amateurs de jeux. « *Les participants ont la possibilité de venir avec les jeux qu'ils aiment et qu'ils souhaitent partager* » soulignent les organisateurs.

Un deuxième rendez-vous est programmé le samedi 7 mars à partir de 15h toujours à la salle des fêtes avec la 2<sup>e</sup> édition de la Fête du jeu de Saillans, en partenariat avec l'Amicale des parents d'élèves de

la commune. Fort du succès de la première édition, les organisateurs ont souhaité reconduire cette manifestation placée sous le signe de la convivialité, de la rencontre et des échanges. Une grande fête du jeu pour tous les âges et tous les goûts, avec une place de choix pour les jeux en bois de tout poil et de toute époque. Renseignements : [joeurasillans@gmail.com](mailto:joeurasillans@gmail.com)

■ Joël Caurraze

Extrait du journal « Le Résistant » du jeudi 19 mars 2015

SAILLANS

# « Le Saillans » ouvre ses portes dans le village

Fermé depuis plusieurs mois, le restaurant situé dans le centre-bourg de la commune a rouvert ses portes, la commune ayant trouvé un nouveau gérant.

---

Joël CAURRAZE

---



Gilles et Sophie ouvrent « Le Saillans ».

Cette fermeture, bien qu'en-nuyeuse en saison, aura tout de même été bénéfique à l'établissement qui a pour nouvelle enseigne « Le Saillans ». Durant deux mois et demi, la municipalité a entrepris une remise aux normes de l'installation électrique avec une isolation complète. La partie déco et le réaménagement de la cuisine des salles ont été faits par les nouveaux gérants.

C'est donc dans des lieux encore plus accueillants d'un mélange de style moderne et contemporain que Gilles et Sophie ont posé leurs valises, venant de Libourne où il avait déjà un restaurant. Gilles Udron est un homme d'expérience et connaît la profession, il a tenu un restaurant dans la bastide. Quant à Sophie Leduc, elle compte déjà plusieurs

années de métier dans le service et le relationnel. Leur désir, après ce parcours était simple : « Nous avions envie d'un restaurant à notre dimension et en milieu rural. L'opportunité s'est présentée, et nous retrouver aujourd'hui installés dans une commune au cœur du vignoble fronsadais est une satisfaction », précise le restaurateur. Pourquoi Saillans ? Gilles Udron répond avec sourire : « Une rencontre avec Martine Faurie-Tillet, le maire, et son projet d'avoir un restaurant qui tienne la route sur sa commune nous a séduits. Nous avons débattu et nous nous sommes entendus ». Gilles et Sophie vont œuvrer au restaurant tous les jours de la semaine midi et soir, sauf le mardi et le mercredi, évoluant dans la cuisine traditionnelle avec des pro-

duits frais. « La vraie cuisine avec des produits frais qui arriveront directement de producteurs locaux et de la région », dit-il. Soucieux de bien accueillir les clients, le restaurant s'ouvre sur trois salles pour un total de 44 couverts. L'été, la terrasse ombragée pourra accueillir une quarantaine de couverts supplémentaires.

Les nouveaux restaurateurs du Saillans proposent un menu du jour avec entrée, plat, dessert, vin et café compris et deux autres menus à l'ardoise le midi, le soir et le week-end.

L'ouverture du restaurant est prévue le dimanche 22 mars.

## Pratique

Renseignements au 05 57 50 72 11.

# Réunions des conseils municipaux

*Ceci n'est qu'un résumé, l'intégralité est à votre disposition à la Mairie.*

## Réunion du 9 mars 2015 à 18h30

L'an deux mille quinze, le neuf mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Bénédicte VARREON,  
Messieurs Gabriel CHANSARD, Arnaud D'ARFEUILLE,  
André FAUTRAT, François MARTINEAU,  
David SEGUIN, Jean TILLET

Etaient absents : Madame Sylvie ARDOUIN  
Monsieur Hervé PELLETIER

Pouvoir : Mme ARDOUIN a donné pouvoir à Mme CHARLIER

Madame Stéphanie CHARLIER est nommée Secrétaire de séance.

***Date de la convocation : le 2 mars 2015***

### Application du Droit des Sols

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont transféré aux communes la compétence de la délivrance des autorisations de construire, tout en bénéficiant gracieusement de l'aide des services instructeurs de l'Etat.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, du 24 mars 2014 est venue modifier ce schéma organisationnel en limitant l'accompagnement des communes par l'Etat.

Ainsi, la majeure partie des communes de Gironde doivent désormais reprendre la pleine instruction des autorisations du droit du sol, à compter du 1er juillet 2015. Ce mouvement doit se poursuivre vis-à-vis d'autres communes le 1er juillet 2017 ;

Soucieux d'accompagner les communes, le SDEEG envisage de rendre ce service à moindre coût sur la base d'un service d'instruction mutualisé à l'échelle de la

Gironde garantissant proximité et réactivité, en toute sécurité juridique.

Il est à noter que les communes restent pleinement compétentes en matière de planification et de délivrance des autorisations de construire.

Afin de matérialiser les relations entre le SDEEG et la commune de Saillans, une convention fixe les modalités d'exercice du service d'instruction, prenant notamment en compte les types d'actes d'urbanisme concernés, la transmission des pièces, les obligations de délais ainsi que les aspects financiers.

A ce sujet, la tarification s'établit en fonction du type et du volume d'actes instruits.

La durée de cette convention est de 3 ans avec possibilité de la dénoncer à tout moment avec préavis de 6 mois.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de confier au SDEEG l'instruction du droit des sols de notre commune sur les bases contractuelles évoquées ci-dessus.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention entre le SDEEG et la commune portant modalités d'exercice des services du SDEEG pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, etc.)

### Service de ramassage des animaux

Madame le Maire informe le conseil que plusieurs sollicitations de communes de bénéficier d'un service de ramassage d'animaux ont été faites auprès du SIVU du Chenil du Libournais. Ce dernier a estimé le coût de ce service : la participation par commune et par habitant passerait de 0,78 € à 1,17€. Il est à noter que cette augmentation de 50% tient uniquement compte du ramassage et non de la capture de l'animal.

Une proposition d'un professionnel via la mairie de Bonzac a également été faite. Le coût du forfait trajet sans capture s'élèverait à 37 € TTC.

Après discussions, le conseil décide, au vu du peu d'interventions annuelles sur notre commune, de faire appel au coup par coup à ce professionnel.

### **SDEEG : Marché Electricité suite à la disparition des tarifs réglementés**

Candidature au marché électricité proposé par le groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

.....

Sur proposition de Madame le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- d'autoriser Madame le Maire à faire acte de candidature au marché électricité proposé par le groupement,
- d'autoriser les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la répercussion de la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement directement sur le(s) titulaire(e) des marchés d'énergies conformément aux modalités de calcul de l'article 7 de l'acte constitutif.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Saillans est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Saillans est partie prenante et à les inscrire au budget.

### **CAB**

- Délibération SDEEG : participation communale pour l'enfouissement des réseaux et demande d'aide financière

Madame le Maire expose au conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux tranche 2 vont démarrer. Au titre du renouvellement de l'éclairage public, le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) a fourni à la commune le devis estimatif qui se décompose comme suit :

O Montant HT estimé : .....89 893.90 €  
 O Maîtrise d'œuvre : .....6 292.57 €  
 O TVA : .....17 978.78 €

O Montant total arrondi TTC : ..... 114 165.25 €

Madame le Maire précise que ces dépenses peuvent faire l'objet d'une aide financière par le SDEEG à hauteur de 20 % du montant hors taxes plafonné à 60.000 € HT, frais de maîtrise d'œuvre inclus, soit 12 840.00 €.

### **Le conseil municipal,**

Vu l'article L.52-12-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006,

Vu la délibération du conseil municipal du 7 février 2014 transférant au SDEEG la compétence « éclairage public »,

Vu la délibération du conseil municipal 11 avril 2013 transférant au SDEEG pendant une durée de 9 (neuf) ans les prérogatives suivantes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

O maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mise en conformité et améliorations diverses,

O maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat départemental,

O maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public

O exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public

Vu le devis estimatif établi par le SDEEG relatif au renouvellement de l'éclairage public figurant dans les travaux d'enfouissement des réseaux tranche 2 prévus dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg.

Considérant qu'afin que l'opération de renouvellement du réseau d'éclairage public puisse débuter au plus tôt et que le dossier de demande de subvention afférent puisse être constitué, il y a lieu d'accepter le devis correspondant détaillé ci-dessus,

**Après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité des membres présents**

O d'accepter le devis des travaux de renouvellement de l'éclairage public dans le cadre de la tranche 2 de l'enfouissement des réseaux et d'effectuer lesdits travaux,

O d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention des diverses subventions et à la contractualisation de cette opération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2015.

**Tour de garde élections départementales**

En vue des élections départementales des 22 et 29 mars prochains, Madame le Maire rappelle à ses collègues qu'il faut organiser les permanences électorales.

Après discussions et disponibilités de chacun, les permanences s'organiseront comme suit :

**Le 22 mars 2015**

8h à 11h30 : Martine TILLET-FAURIE - Sylvie ARDOUIN – Stéphanie CHARLIER

11h30 à 15h00 : François MARTINEAU – David SEGUIN – Bénédicte VARREON -André FAUTRAT

15H00 à 18H : Martine TILLET-FAURIE - Arnaud d'ARFEUILLE – Jean TILLET - Gabriel CHANSARD

**29 mars 2015**

8h à 11h30 : Martine TILLET-FAURIE - Sylvie ARDOUIN - David SEGUIN

11h30 à 15h00 : François MARTINEAU – Hervé PELLETIER - André FAUTRAT

15H00 à 18H : Martine TILLET-FAURIE – Arnaud d'ARFEUILLE - Stéphanie CHARLIER – Gabriel CHANSARD

**Emprunt**

Considérant les travaux de la convention d'aménagement de bourg, les travaux de réfection des bâtiments communaux, les diverses mises aux normes, ainsi que les baisses des dotations de l'Etat, les

investissements engagés ne pourront se poursuivre qu'en contractant un nouvel emprunt. Monsieur Arnaud d'ARFEUILLE se propose de contacter plusieurs banques afin d'obtenir des propositions dans les meilleurs délais.

**Curage des fossés 2015**

Madame le Maire informe ses collègues que le plan annuel de curage des fossés par la communauté de communes, est lancé. Ces travaux démarreront au mois d'avril, si les conditions météorologiques le permettent.

**Questions diverses**

**Eclairage public supplémentaire**

Suite à certaines demandes d'administrés d'avoir un éclairage public suffisant, le conseil municipal décide de demander des devis auprès du SDEEG. Compte tenu des dépenses d'investissement à envisager sur l'exercice 2015, il est à envisager de répondre à ces demandes, en 2016, voire 2017. Monsieur TILLET précise qu'à Couprat, un poteau électrique est installé. Etant donné que d'anciens mâts avaient été conservés par la commune en vue d'une réutilisation, la commune ne pourrait avoir à sa charge que la pose et non plus l'acheminement de l'électricité. Le coût serait alors moindre. Trois points dits « noirs » pourraient être concernés par cette configuration. Monsieur FAUTRAT rencontrera prochainement le responsable éclairage public du SDEEG pour une étude précise.

**Contrats des agents**

Monsieur MARTINEAU demande à ses collègues de commencer à penser à l'avenir des contrats des agents techniques. En effet ils prendront fin, pour l'un, en avril 2016 et l'autre en septembre 2016. Madame le Maire évoque l'impossibilité financière de garder les deux agents. En temps voulu, la commune, soit, gardera un agent et aura recours à un nouveau contrat aidé, soit, recrutera deux nouveaux contrats aidés.

Le conseil se réunira ultérieurement et ne manquera pas d'évoquer à nouveau la question.

**Signalétique**

Monsieur MARTINEAU, au vu de l'avancée des travaux de la CAB, demande à ses collègues une réflexion sur la signalétique sur la commune, afin de prévoir au budget l'achat des panneaux nécessaires à la nouvelle configuration routière.

La question du sens de la circulation sur la VC n°4 (section salle des fêtes-église) est posée. Il était alors

prévu, au commencement de la CAB d'établir un sens unique. Après discussions, le conseil propose d'instaurer sur cette voie une priorité selon le sens de la circulation. Les véhicules qui arriveraient de la D18E1 seraient prioritaires sur la VC 4 jusqu'au parking de la salle des fêtes. Cette proposition sera étudiée ultérieurement, après visites sur les lieux et simulations.

#### Dossier de subvention des Amis de l'église

L'association les Amis de l'église a demandé à la commune la possibilité de prendre en charge des travaux électriques de la cloche pour un montant de 1 772.40 € TTC.

Considérant les travaux engagés (mise aux normes des bâtiments communaux, CAB, etc.) la commune pourrait envisager cette prise en charge sur le budget 2016, mais pas avant. Si les travaux sont estimés urgents par l'association, elle devra alors les prendre à sa charge.

#### Fleurissement de la commune

Madame CHARLIER souhaite faire une proposition concernant le fleurissement de la commune compte tenu des espaces verts nouvellement créés dans le cadre de la CAB. Elle évoque la possibilité d'un fleurissement participatif. L'idée serait de fédérer les habitants du village et de les sensibiliser à une nouvelle gestion des espaces verts (fleurissement champêtre, interdiction des produits phytopharmaceutiques d'ici 2016, économie d'eau, etc...).

Madame le Maire informe Mme CHARLIER et l'ensemble du conseil, que le fleurissement du village ne s'envisagera pas avant 2016, faute de budget. Cette question sera discutée ultérieurement, lors de prochaines réunions, néanmoins la réflexion est en cours.

#### Installation d'une banderole

Madame VARREON et Madame CHARLIER évoquent l'idée, dans le cadre des diverses manifestations, que la banderole, acquise par la mairie lors de la foire aux vins 2012, pourrait être mise à disposition des associations saillanaises organisatrices.

#### Commission des festivités

Les prochains événements organisés :

- Jeux de cartes : 10 avril 2015
- Vide grenier : 7 juin 2015
- Soirée jeux : 12 juin 2015

Salle des fêtes : Madame VARREON demande la possibilité de repositionner les dalles du plafond qui ont bougé.

Monsieur MARTINEAU prend note de cette demande et évoque la possibilité d'acheter un échafaudage, considérant parallèlement les travaux annuels d'entretien des bâtiments.

Cette demande sera étudiée selon l'enveloppe budgétaire restante, ou selon les achats et travaux envisagés dans le dossier qui sera déposé au FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes).

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h10.

# Vivre ensemble....

## Quelques lettres ...

### NOM ET NUMERO D'HABITATION

Pour une bonne distribution de votre courrier, veillez à mettre votre nom et le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres. Les facteurs vacataires ne vous connaissent pas forcément.

Les services de La Poste peuvent nous obliger, à l'instar de GALGON et VILLEGOUGE, à changer les noms des rues si les facteurs perdent trop de temps à vous trouver. Ces changements représentent des frais importants pour les collectivités mais également pour les administrés.

## Vivons ensemble, ...

### LAMPADAIRES EN PANNE :

Dès que vous constatez un dysfonctionnement au niveau des lampadaires, merci de le signaler en mairie, sans oublier de relever le numéro inscrit sur le lampadaire.

### BRUITS DE VOISINAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2008, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

### INCINERATION DES VEGETAUX :

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, l'élimination par le feu des déchets verts est totalement interdite, sur l'ensemble du territoire du département et de façon permanente, ces

déchets relevant exclusivement des systèmes collectifs de traitement des déchets.

Cependant si vous êtes dans l'impossibilité de transporter ces déchets vous pouvez obtenir une dérogation auprès de la mairie. Celle-ci vous sera accordée uniquement dans les périodes tolérées :

Soit du 01/05 au 30/06 et du 01/10 au 14/03 par autorisation municipale.

Cette autorisation vous sera délivrée à condition et uniquement si vous respectez les règles suivantes :

- l'absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage,
- utilisation d'un dispositif clos, isolé du sol, muni d'un système d'évacuation et de filtration des fumées (incinérateur de jardin),
- surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer,
- moyens d'extinction à proximité immédiate,
- respect des périodes règlementées.

Vous pouvez télécharger le document de demande d'autorisation sur le site de la Préfecture :

[www.gironde.pref.gouv.fr](http://www.gironde.pref.gouv.fr) ou [www.dfci-aquitaine.fr](http://www.dfci-aquitaine.fr)

Périodes strictement interdites : Du **15/03 au 30/04 et du 01/07 au 30/09** (Arrêté préfectoral du 11 juillet 2005).

### ELAGAGE- ENTRETIEN DE TERRAIN

L'Elagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouve en domaine privé, débordé sur le domaine public où est située la ligne électrique, et en domaine privé ou public, s'il n'a pas été planté à distance, conformément à la norme.

En ce qui concerne l'entretien de terrain, la loi précise que faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure ;

## EPAVES

Tout détenteur de déchets susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement doit en assurer l'élimination « les épaves de voitures et autres carcasses métalliques constituent des déchets. » l'article 541-3 du code de l'environnement interdit les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants, même si ces épaves se trouvent sur le terrain du détenteur. Il est demandé à chacun de bien vouloir intervenir pour éliminer ces épaves.

## DIVIGATIONS ET ABOIEMENT DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

## FRELONS ASIATIQUES

Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Gironde propose aux communes des pièges anti frelons pour capturer les reines et ainsi éviter la prolifération des nids à la fin de l'hiver. Si vous êtes intéressés, faites-le savoir en mairie. Une commande groupée pourra être effectuée si un nombre suffisant de personnes se manifeste (conditionnement de 50 pièces).

Cependant, il est possible de fabriquer des pièges de façon artisanale de la manière suivante :

Le plus simple : utiliser une bouteille d'eau minérale d'un litre et demi, la couper au tiers supérieur et l'inverser pour faire un entonnoir. Il est possible d'y ajouter une protection contre la pluie. Une bouteille plastique de 5 litres se montre aussi très efficace.

Il est souhaitable de mettre plusieurs pièges avec différents types d'appâts. Dans tous les cas, il est conseillé de placer les pièges en plein soleil à une hauteur de 1 ou 2 mètres.

Il est préférable de placer les pièges dès la mi-février près des ruches ou des lieux où il y avait des nids l'an passé et de les laisser jusqu'en novembre. En été cela permet de repérer les nids et à l'automne éventuellement des jeunes fondatrices en cours de fécondation.

Les meilleurs appâts sont réalisés à base d'un cocktail de :

- bière brune de préférence (½ canette), la bière attire les frelons mais repousse opportunément les abeilles ;
- un peu de vin blanc et/ou de Picon ;
- un peu de sirop pour parfumer (framboise, cassis ...).

## ...Recyclons ensemble,

### ASSOCIATION BOUCHONS D'AMOUR

Vous pouvez déposer vos bouchons en plastique à la mairie. Nous nous chargerons de les faire parvenir à l'Association « Les Bouchons d'Amour » (acquisition de matériel pour personnes à mobilité réduite, opérations humanitaires ponctuelles, etc...)

### POCHES JAUNES

Nous vous rappelons que les poches jaunes, distribuées gratuitement par le SMICVAL via la mairie, ne doivent servir qu'au tri sélectif.

### CONTENEURS A BOUTEILLES

Nous vous rappelons que les deux conteneurs à bouteilles situés aux parkings de la salle des fêtes et de l'école servent exclusivement aux bouteilles et non à tous déchets divers et variés laissé pour compte au pied des conteneurs. Pour cela la déchetterie de Vérac est ouverte du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) : 9h-12h et 13h-17h.

Tél : 05.57.84.35.67



# Informations et numéros utiles

## La carte nationale d'identité



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>



## Vous voulez CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde - 140 avenue de la Marne – 33700 MERIGNAC  
Tél : 05 56 97 81 89 – Fax 05 56 47 10 62

[www.cauegironde.com](http://www.cauegironde.com)

[caue33@wanadoo.fr](mailto:caue33@wanadoo.fr)

**Bénéficiez de l'aide gratuite** des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental.

Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies.

Renseignez-vous !

**Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...).**

**Secteur n° 10 : Branne, Coutras, Fonsac, Guîtres, Libourne, Lussac**

**Pascal MORIN, architecte conseiller**

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires. Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près) et plans (cadastres, autres...)

			Avril	Mai	Juin
BRANNE	1 <sup>er</sup> mardi	De 10 h à 12 h 30	7	5	2
COUTRAS (maison serv ; publics)	3 <sup>ème</sup> mercredi	De 14h30 à 16h30	15	20	17
FRONSAC	3 <sup>ème</sup> mardi	De 9h30 à 10h30	21	19	16
GUITRES (Bibliothèque)	1 <sup>er</sup> mercredi	De 14h30 à 16h30	1	6	3
LIBOURNE	1 <sup>er</sup> mardi	De 15 h à 17h30	7	5	2
LUSSAC	3 <sup>ème</sup> mardi	De 11h à 12h30	21	19	16
Subdi LIBOURNE	3 <sup>ème</sup> mardi	De 15h à 17h30	21	19	16

## Recensement militaire : Garçons et filles

Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 1999 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 30 juin 1999.

- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et la pièce d'identité
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.



## Mémento...

### ASSISTANTES MATERNELLES A SAILLANS :

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98

Baby-sitter :

Aurélie SOURD 06.81.51.20.85

Charlotte LEPORACE : 06.13.39.37.09

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

### Autres NUMEROS UTILES

Numéro européen d'urgence : 112



Gendarmerie de VILLEGOUGE : 05.57.84.86.50  
ou le 17



Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : Urgence : 18 - Standard : 05.57.55.89.41



SAMU : 15



SAMU SOCIAL : 115



Centre Anti-Poison : 05 56 96 40 80



GDF SUEZ : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33 /  
Raccordement : 0 810 224 000

SMICVAL (ordures ménagères et déchetterie) : 05.57.55.39.79

# Nos professionnels à proximité....



**TOUS TRAVAUX**

**Fabien Loeuil**

3 Cardeneau-33141 Saillans  
06 50 88 39 79  
fabienloeuil@hotmail.fr

**Rénovation et construction  
Intérieurs et extérieurs**



**SARL GF SERVICES**  
Guillaume Faurie  
Taille, Effeuilage mécanique,  
Vendange...

7 reynaud  
33141 SAILLANS

0623602396

faurie.guillaume33@gmail.com



**Laurent  
MURAT**

**CHARPENTE  
COUVERTURE  
ZINGUERIE**

2 bis rue de Libourne - FRONSAC

**06 07 08 95 90  
05 57 24 91 51**



**BRIN D'ARCHI**  
plan / image 3D / maquette

Helene ROY  
3 Cardeneau  
33141 Saillans  
06 87 20 74 49  
www.brindarchi.fr  
brindarchi@hotmail.fr

La représentation  
de vos projets ...

Helene Roy, dessinatrice et maquettiste, au service des particuliers et des professionnels du bâtiment dans le domaine de la représentation et de la communication de projets architecturaux.

- / Permis de construire (< 170m<sup>2</sup>)
- / Plans
- / Aménagements intérieurs et extérieurs
- / Images 3D
- / Relevé de bâtiment
- / Maquettes



**ENT LAURENT.S**

CHARPENTE  
COUVERTURE  
AGENCEMENT  
PARQUET  
MENUISERIE  
(PVC-BOIS-ALU)

**TÉL. 06 60 20 01 55**  
N° SIREN 537 944 423 00012 APE 4391 A

**FANNY FUDAL**  
Moments de bien-être

Eliothérapie  
Réflexologie Plantaire

06.23.39.33.92  
fannyfudal@gmail.com



Uniquement sur RV

### Infirmière libérale

Mme ASTRID BERSON

06 60 90 46 89

**Madame Patricia ODRY**, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais).

**Vous pouvez la joindre au  
05 57 84 87 03**



Ingénierie et formation  
Performance environnementale

Audit - Etude énergétique  
Diagnostic technique immobilier

WWW.LSDIAG.FR

**ANTHONY LANFRY**  
Responsable Technique

GSM: +33(0) 6.23.52.35.70  
MAIL: SUDOUEST@LSDIAG.FR

475, CHEMIN DE PINEAU  
33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC  
GIRONDE

### EURL Au fil de l'arbre

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haies, Evacuation des déchets  
Jérémy RENAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

**Jérémy RENAUD : 11 Le Moulin 33141 SAILLANS - ☎ 05.57.51.04.75 -  
06.84.23.79.63 – [jeremvreneaud@hotmail.com](mailto:jeremvreneaud@hotmail.com)**



## Ouverture du restaurant "Le Saillans"

Le restaurant situé dans le centre bourg de la commune a rouvert ses portes depuis le 22 mars.

Après avoir tenu pendant quelques années un restaurant sur Libourne, Gilles Udron et Sophie Leduc souhaitaient s'installer dans un milieu rural, moins impersonnel à leurs yeux. L'accueil chaleureux de la municipalité Saillanaise a conforté leur choix. Gilles et Sophie tiennent d'ailleurs à les remercier ainsi que le personnel communal (Emilien et Manu) qui ont été

très présents lors des travaux.

Ils vous reçoivent dans un cadre à la fois moderne et chaleureux comprenant 3 petites salles pouvant accueillir jusqu'à 44 couverts. Leur cuisine se veut traditionnelle avec des notes épicées, faite avec des produits frais locaux et régionaux. D'ici quelques semaines, des tables seront servies à l'ombre de la pergola devant le restaurant.

Le restaurant est ouvert tous les jours de la semaine midi et soir, excepté le mardi et mercredi.

Plusieurs formules à l'ardoise sont proposées :

- Le midi :
  - pour 14,50 euros : une entrée + un plat ou un plat + un dessert avec café compris
  - pour 17 euros : une entrée + un plat + un dessert + un café et un quart de vin compris
- Le soir et le week-end :
  - 2 formules à 25 et 35 euros avec entrée, plat, dessert au choix
- Et aussi, la formule à partager entre amis avec charcuterie, entrecôte et plateau de fromage.

Les menus étant faits à base de produits frais, ceux-ci changent régulièrement.

Si vous voulez connaître les menus du jour, vous pouvez les retrouver tous les midi, sur leur page facebook :

 <http://www.facebook.com.lesaillans>

Si vous souhaitez réserver, téléphonez au 05 57 50 72 11.

## Nos prochains rendez-vous

- **8 mai 2015 à 11 h** : Rendez-vous à la Mairie. Le dépôt de gerbe se fera ensuite au monument aux morts à 11 h 15.
- **7 juin 2015** : Brocante
- **12 juin 2015** : Soirée « Découverte Jeux »
- **27 juin 2015** : Kermesse de l'école

### PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Rédaction, conception, réalisation :  
Commission Bulletin et Internet

Impression : Mairie de Saillans

Papier : 100 % recyclé

Distribution : Services techniques municipaux